



Expertise et Gestion des Espaces Naturels et Anthropisés 1



Structure de
formation
Faculté des
Sciences

Présentation

Objectifs

Objectifs généraux : comprendre les méthodes et les outils nécessaires pour l'expertise et la gestion des espaces naturels et anthropisés. Acquérir une culture scientifique dans la mise en œuvre des protocoles (rigueur, pertinence...) et dans les capacités d'évolution des méthodes (autoformation, utilisation des outils de suivi des connaissances...).

A l'issue de ce module, les apprenants auront les compétences pour mettre en place des méthodes d'études de la biodiversité nécessaire pour définir les plans de gestion, ou les missions d'expertise qui sont demandés à des organismes publics (ONCFS, Parcs, laboratoires de recherches...) ou aux bureaux d'études. Ce module comprend une aptitude à la critique des objectifs et des méthodes.

L'enseignement est réalisé sous forme de 3 séquences

Séquence 1 : Préparer une expertise naturaliste

En fin de séquence, les apprenants sont capables de donner les informations nécessaires pour valider une expertise naturaliste.

Ils connaissent les outils de recherches bibliographiques. Ils sont capables d'analyser un article scientifique (en anglais) pour en extraire l'information sur les méthodes utilisées. Ils ont vu les règles de formatage des rapports.

Séance 1 : Travail en groupe : lister les éléments contenus dans une étude naturaliste - Durée 1,5 heures

Analyse des études réalisées dans des cadres réglementaires : plans de gestion, PNA, DOCOB, études d'impact...

Séances 2 & 3 : Lecture d'articles - Durée : 6 heures

Travail sur le fond (vocabulaire technique), travail sur la forme des articles.

Le travail se fait à partir de l'analyse du contenu de deux articles récents.

Séance 4 : Outils de recherche bibliographique et mise en forme des rapports - Durée 1,5 heures



Séance 5 : Travail en groupe : mise en forme de l'étude naturaliste – Durée 3 heures.

En fin de séance, une heure est consacrée pour présenter et préparer le travail à réaliser en non présentiel.

Les étudiants doivent réaliser une synthèse sur une méthode de suivi associée à un organisme/groupe taxonomique donné.
Temps à consacrer : 6 heures.

Les alternants doivent rechercher *une synthèse existante* sur une méthode de suivi associée à un organisme/groupe taxonomique donné. Temps à consacrer : 1 heure.

Séquence 2 : Réaliser une expertise naturaliste

En fin de séquence, les apprenants auront vu les éléments de réglementation sur les espèces protégées et les espaces protégés. Ils connaîtront les procédures réglementaires nécessaires à la réalisation des expertises, notamment l'accès au terrain privé, la propriété intellectuelle de la donnée naturaliste... Par ailleurs, ils auront la connaissance des différents types de protocoles (exposés des étudiants à partir de l'exercice de synthèse de la séquence 1).

Séances 1, 2 et 3 : présentation des réglementations nécessaires à l'expertise naturaliste.

Séances 4 & 5 : Exposés des apprenants sur les méthodes.

Les exposés sont préparés en début de séance pendant 30 minutes à l'aide d'un ordinateur connecté à Internet et d'une fiche-guide. Les exposés durent 5 minutes. Chaque exposé est suivi de 5 minutes de commentaires

Séquence 3 : Communiquer l'expertise naturaliste

En fin de séquence, les apprenants connaissent les règles de communication orale (notamment l'utilisation du diaporama). Ils maîtrisent aussi la communication des données naturalistes dans les bases de données naturalistes.

Séances 1, 2 et 3 : Travail à partir des exposés des étudiants (séquence 2)

Présentation et application des règles de communication orale

Séances 4 & 5 : gestion de la donnée naturaliste et incorporation dans les BDD associées au SINP.

Heures d'enseignement

Expertise et Gestion des Espaces Naturels et Anthropisés 1
- TD

Travaux Dirigés

42h

Pré-requis obligatoires

- Expériences dans le milieu professionnel de la gestion de la biodiversité



- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information

Contrôle des connaissances

épreuve	coefficient	Nb heures	Nb Sessions	Organisation (FDS ou local)
Ecrit				
Contrôle Continu	100			local
TP				
Oral				

Informations complémentaires

Module de la licence professionnelle Etudes et Développement des Espaces Naturels

Module respectant le calendrier de l'alternance

Compétences visées

Connaître le processus de formation des connaissances dans différentes disciplines

Anglais: connaître le vocabulaire scientifique associé aux disciplines, comprendre une source documentaire scientifique écrite ou orale simple, être capable de comprendre un document grand public en anglais (écrit, oral ou video)

Savoir mobiliser les concepts et les outils de différentes disciplines pour analyser un document, une observation ou le résultat d'une expérience



Savoir rechercher et extraire des informations de manière critique, hiérarchiser les sources d'informations et identifier leur fiabilité, en réaliser une synthèse

Savoir faire une présentation orale et un rapport écrit scientifique, en utilisant des illustrations et une présentation adaptée au public concerné, à l'aide d'outils informatiques adaptés

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Eric Imbert

☎ +33 4 67 14 49 10

✉ eric.imbert@umontpellier.fr